



Economie

Le Matin Dimanche | 22 mai 2016

Interview
Pour Thierry Mauvernay,
de Debiopharm, le revenu
de base va s'imposer
dans dix ans. 27

Philippe Pache

Des milliardaires cachent leurs fonds offshore à l'abri de leurs ex-femmes

Finance En cas de divorce, de très riches époux utilisent des structures offshore pour éviter de devoir partager leurs biens. Plusieurs clients ont mandaté le panaméen Mossack Fonseca pour les y aider.



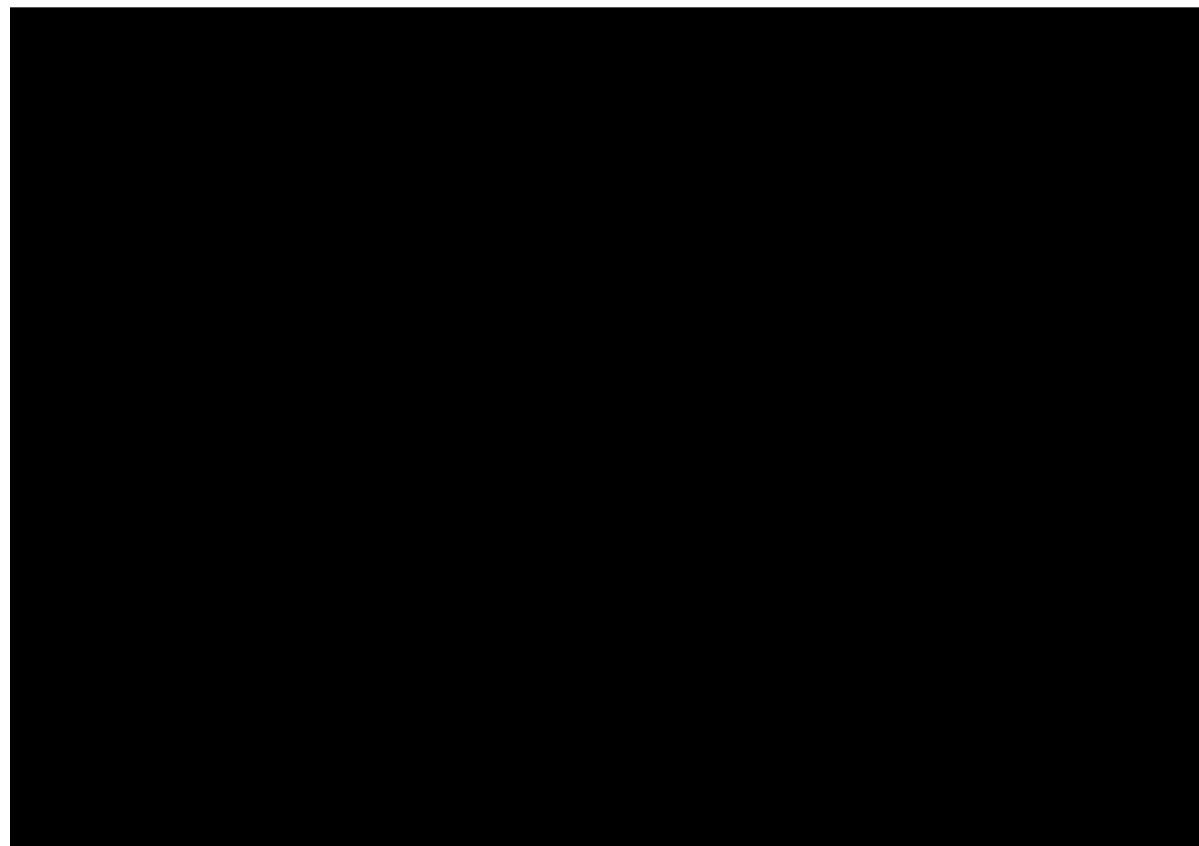
Lena Würigler, Linda von Burg
cellule-enquete@lematindimanche.ch

Cela fait plus d'une heure et demie que Christopher Williams, huissier de justice américain, patiente dans les bureaux d'une agence de tours en hélicoptère sur l'île hawaïenne de Kauai. Il garde un œil attentif sur le parking de l'aéroport, juste en dessous. Un milliardaire russe devrait bientôt arriver. Il doit absolument réussir à lui remettre les documents de justice qu'il porte avec lui. Et en mains propres, sans quoi l'homme pourrait prétendre ne les avoir jamais reçus. La mission s'annonce périlleuse: le Russe est entouré de gardes du corps qui ne laissent personne s'approcher de trop près de leur riche patron. Soudain, l'occasion tant attendue se présente enfin. L'huissier Williams se précipite aux bas de l'escalier, saute sur l'asphalte et court à toute vitesse en direction d'un grand van blanc aux vitres teintées. Arrivé à hauteur du véhicule, il jette les documents dans l'habitacle par une fenêtre entrouverte. «Vous êtes servis», crie-t-il à bout de souffle, alors que le chauffeur repart en trombe. La scène se déroule en 2012. Christopher Williams a tout enregistré avec une caméra GoPro. Sa mission hawaïenne n'est qu'un épisode de plus dans une interminable histoire de divorce aux allures de série hollywoodienne.

Planquer ses millions

Le couple était riche, menait un train de vie à faire pâlir Crésus et avait donné naissance à deux enfants: le tableau parfait. Mais la toile s'est fissurée. La femme a demandé le divorce. Le mari a accepté, mais refuse de voir son ancienne muse repartir avec la moitié de son œuvre. Désormais, sa fortune semble avoir disparu. La femme est convaincue que son ex-mari a caché ses immeubles, son yacht et ses tableaux derrière des sociétés offshore. Mais elle peine à le prouver.

Son cas n'est pas unique. Les «Panama Papers» révèlent que de nombreuses ex-épouses désespèrent de récupérer leur dû. A l'exemple de celle d'un riche magnat de l'avia-



De nombreuses femmes ont fait les frais du savoir-faire du cabinet panaméen.

Carl Swahn/Getty image

«Si vous n'avez pas les moyens de vous défendre, vous êtes morte et enterrée»

Michelle Young, fondatrice d'une association d'aide aux femmes escroquées

tion, dont elle s'est séparée en 2011, après plus de cinq ans de mariage et trois enfants. Depuis, elle réclame plus de 40 millions de dollars. Soit deux maisons à Londres, un avion charter, un château en France, une villa aux Caraïbes et un lopin de terre dans les montagnes suisses. L'homme répète que tous ces biens sont coincés offshore et qu'il n'y a pas accès. L'affaire passe en 2014 devant un tribunal anglais. Le juge doit décider du partage d'une collection de 35 voitures d'époque valant plusieurs millions de dollars. Mais comme, juridiquement, elles appartiennent à une société écran détenue par un trust, elles ne sont ni la propriété du mari, ni celle de la femme. D'après le juge, elles ne rentrent donc pas dans le bouquet matrimonial. Idem pour les maisons de Londres. La femme ne peut donc récupérer aucun de ces biens. Le juge, qui qualifie le comportement du mari de «mascarade sans scrupule», parle d'«un édifice pourri, fondé sur des tromperies et des dissimulations». Des centaines d'e-mails contenus dans les «Panama Papers» révèlent que Mossack Fonseca (MF) a contribué pendant plusieurs années à mettre en place la

structure offshore de l'ex-mari. Le cabinet d'avocats panaméen était, notamment, le représentant aux îles Vierges britanniques de la société-écran qui détenait les deux logements londoniens convoités par chacun des époux.

Ce cas est tout sauf exceptionnel. De nombreux clients – surtout des hommes – ont demandé de l'aide à MF pour cacher leur fortune à l'approche d'un divorce. Dans les «Panama Papers», il est possible de voir, dans le détail, comment a procédé le cabinet pour soustraire des avoirs à de futures ex-femmes. Il est par exemple possible de suivre une discussion par e-mail entre deux employés de MF au sujet d'un Hollandais et de sa «Lady». L'homme souhaite «protéger» ses avoirs «contre les conséquences déplaisantes d'un divorce». Les deux compères semblent prendre leur mission avec légèreté. «Le cas suivant ne devrait pas être un défi difficile pour toi», écrit l'un des employés, agrémentant sa remarque d'un smiley faisant un clin d'œil. Son collègue répond que l'utilisation d'une ancienne fondation semble la solution la plus appropriée pour «répondre aux besoins du client», car elle empêcherait tout accès aux avoirs à la fu-

ture ex-épouse. Même scénario en Equateur, où un homme cherche à acheter des sociétés-écrans «pour transférer ses avoirs avant son divorce». Sans sourcilier, MF lui soumet quelques propositions. Et encore en Thaïlande, où un homme s'inquiète des conséquences d'un potentiel divorce, sachant que sa femme est bénéficiaire de son trust. «Avez-vous une solution miracle?» demande-t-il. Habitué à ce genre de demandes, MF lui suggère d'ajouter simplement une clause à son contrat, stipulant que la femme reste bénéficiaire du trust «tant qu'elle est mariée au fondateur». L'employé assure avoir régulièrement utilisé cette solution. «C'est la façon la plus courante de procéder», précise-t-il.

De son côté, Mossack Fonseca se défend d'aider les ex-maris à cacher leurs biens. «Nous ne participons pas à la gestion des sociétés de nos clients, déclare-t-il dans une prise de position générale. Nous n'avons pas accès à l'argent de nos clients et ne prenons pas part à leurs affaires.»

«Un sport dangereux»

Il n'est pas illégal d'utiliser des structures offshore pour protéger ses avoirs. Mais, selon les experts, plus le déplacement des biens a eu lieu à une date proche du divorce, plus le mari sera soupçonné d'avoir voulu les cacher à son épouse. Mais encore faut-il le prouver. Et cela peut coûter très cher.

Sanford K. Ain, avocat américain spécialisé dans ce genre de divorces, s'est par exemple occupé d'un cas tellement compliqué qu'il a dû réaliser un schéma comprenant tous les trusts, sociétés et comptes du mari. «On aurait dit que quelqu'un avait renversé une assiette de spaghettis sur la page», s'amuse-t-il. Démêler l'affaire lui a rapporté entre deux et trois millions de dollars.

Les exemples de ce genre semblent assez fréquents pour justifier la création d'une association d'aide aux femmes escroquées. C'est ce qu'a fait la chanteuse Michelle Young en 2014, après un long divorce très médiatisé. Son ex-mari avait lui-même fait appel aux services de Mossack Fonseca pour cacher ses avoirs derrière une structure offshore tellement complexe qu'il aura fallu sept ans et plusieurs millions de dollars à Michelle Young pour retrouver leur trace. Elle finira par gagner la partie en 2013. Le tribunal lui a accordé 32 millions de dollars et a rejeté le recours de son ex-mari. «C'est un sport dangereux, estime-t-elle. Si vous n'avez pas les moyens de vous défendre, vous êtes morte et enterrée.»

Suite en page 26

Publicité

Bilan

LA RÉFÉRENCE SUISSE DE L'ÉCONOMIE



ACTUELLEMENT EN KIOSQUE
ABONNEMENTS DÈS CHF 29.- SUR BILAN.CH/PROMOTION